

Annexe A – Énoncé des travaux
DOC n° 23-58281 Programme de protection respiratoire

Conseil national de recherches Canada – Direction de l’environnement et de la santé et sécurité au travail – Programme de protection respiratoire

Introduction

Conformément à son Programme de prévention des risques (PPR), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a demandé à la Direction de l’environnement et de la santé et sécurité au travail (ESST) de mettre en œuvre et d’administrer le Programme de protection respiratoire (le « Programme »). Dans le cadre de ce Programme, la Direction de l’ESST souhaite se procurer des services d’essais d’ajustement et d’entretien des appareils respiratoires autonomes (ARA) dans les installations du CNRC situées partout au Canada afin d’assurer la conformité aux directives de l’Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) et aux lois et règlements applicables des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et des administrations municipales, selon la demande et selon les besoins.

Contexte

Survol de l’organisation

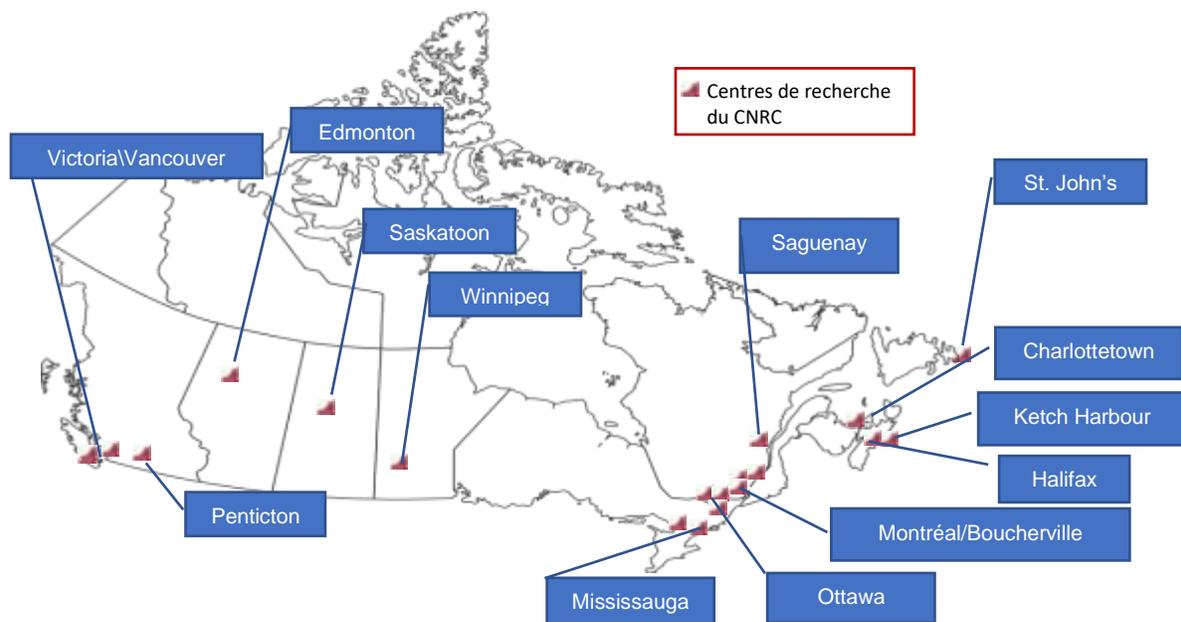
Le CNRC est la plus grande organisation fédérale de recherche et développement (R&D) du Canada. Il compte 14 centres de recherche et plusieurs directions de services à l’organisation, englobant un large éventail de disciplines. En règle générale, chaque centre de recherche se spécialise dans une discipline scientifique différente, et son personnel et ses programmes de recherche sont administrés par un directeur général ou une directrice générale (DG).

Les centres de recherche sont répartis partout au Canada (figure 1), mais la moitié d’entre eux sont situés dans la région de la capitale nationale (RCN). Le soutien à la gestion environnementale est administré par la Direction de l’ESST, tandis que les services de gestion des biens immobiliers sont assurés par la Direction de la planification et de la gestion des biens immobiliers (PGBI) qui relève de la Division des services corporatifs du CNRC.

Le programme de prévention des risques (PPR) du CNRC est en place pour contrer, éliminer ou neutraliser les dangers et le risque de blessures associé aux dangers. Des mesures de contrôle des dangers sont appliquées principalement à la source, puis le long du parcours du travailleur ou de la travailleuse, et, enfin, directement à l’échelle de ce dernier ou de cette dernière. L’équipement de protection respiratoire et d’autres pièces

d'équipement de protection individuelle (EPI) sont prévus pour assurer la protection du travailleur et de la travailleuse. Notre but est de recourir à l'EPI uniquement lorsqu'il n'est pas possible d'éliminer un danger, ou de le neutraliser à la source ou le long du parcours entre la source et le travailleur ou la travailleuse, dans des limites acceptables.

Le CNRC, par l'entremise des bureaux de la Direction de l'ESST, veille à conserver le soutien continu des employés du CNRC en fournissant des services d'essais d'ajustement des appareils respiratoires et des masques, en tant que moyen de gérer les risques dans les milieux de travail dangereux. Ces services comprennent également l'entretien des ARA utilisés par les équipes d'intervention d'urgence (EIU).



Veillez consulter le site Web du CNRC pour des renseignements détaillés sur les activités des centres de recherche du CNRC (<https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/installations-cnrc>).

Les services d'essais d'ajustement des ARA doivent être fournis aux installations du CRNC situées dans les villes canadiennes indiquées ci-dessous.

<i>Région de l'Ouest</i>	<i>Région de l'Ontario</i>	<i>Région du Québec</i>	<i>Région de l'Atlantique</i>
<i>Victoria</i>	<i>Ottawa</i>	<i>Montréal</i>	<i>Halifax</i>
<i>Vancouver</i>	<i>Mississauga</i>	<i>Boucherville</i>	<i>Ketch Harbour</i>
<i>Penticton</i>		<i>Saguenay</i>	<i>Charlottetown</i>
<i>Edmonton</i>			<i>St. John's</i>
<i>Saskatoon</i>			
<i>Winnipeg</i>			

Ces villes sont réparties dans quatre (4) régions géographiques (région de l'Ouest, région de l'Ontario, région du Québec et région de l'Atlantique).

Description du lieu

Le CNRC exploite un grand nombre d'installations de recherche situées dans 23 villes du Canada. Le CNRC est propriétaire et gère la moitié de ces sites; pour le reste, il est exploitant en vertu d'ententes relatives aux terres et de contrats de location des bâtiments. Les activités menées dans les propriétés du CNRC portent principalement sur la recherche et le développement des affaires.

Un conseiller ou une conseillère d'ESST est attiré à chaque site. Il ou elle représente la Direction d'ESST et est responsable des services à la clientèle à l'échelle de ce site. Les responsables de la supervision de l'exploitation du site qui représentent PGBI sont également responsables des activités d'entretien du site et de la gestion des locataires. En règle générale, les locataires sont des entreprises privées qui louent des espaces de laboratoire au CNRC.

Le ou la responsable de la supervision de l'exploitation du site ou le conseiller ou la conseillère d'ESST ou le coordonnateur ou la coordonnatrice du programme d'ESST accompagne généralement le technicien ou la technicienne partout sur le site durant les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA.

Chaque emplacement du CNRC qui aura besoin de services d'essais d'ajustement en planifiera la date et l'heure, et réservera un local pour l'exécution des essais. Les séances d'essais d'ajustement se tiendront sur place dans des locaux réservés à cet effet pour permettre l'organisation de séances d'essais ininterrompues.

À l'heure actuelle, seulement 6 emplacements du CNRC détiennent des ARA avec bouteilles à air pour les besoins de l'équipe d'intervention d'urgence. Plusieurs réalisent des travaux comportant des risques éventuels variables dans ces emplacements.

Région de l'Ouest

Site de Vancouver

Ce site du CNRC est situé au 4250, Wesbrook Mall, à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Le bâtiment du CNRC est situé sur un site loué auprès de l'Université de la Colombie-Britannique qui abrite le Centre de recherche sur l'énergie, les mines et l'environnement (EME). L'édifice est à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux employés aux fins de recherche et d'essais en laboratoire. La recherche est axée sur la bioénergie, l'énergie éolienne et solaire, l'hydrogène, la mise à l'essai de piles à combustible et de batteries.

Site de Victoria

Ce site du CNRC est situé au 5701, chemin West Saanich, à Victoria, en Colombie-Britannique.

Ce site, propriété du CNRC, abrite l'Observatoire fédéral d'astrophysique (OFA). Il est également à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux consacrés à la recherche. La recherche est axée sur le Programme de technologies pour l'astronomie (PTA), le Programme d'astronomie optique (PAO) et le Programme de radioastronomie (PRA).

Site de Penticton

Le site de Penticton du CNRC est situé au 717, chemin White Lake, à Kaleden, en Colombie-Britannique.

Le site de Penticton appartient au CNRC et il abrite l'Observatoire fédéral de radioastrophysique exploité par le Centre de recherche Herzberg en astronomie et en astrophysique du CNRC. Le site est à vocation mixte, comportant des bureaux et un observatoire. La recherche est axée sur le Programme de technologies en astronomie, le Programme d'astronomie optique et le Programme de radioastronomie.

Le site est composé de plusieurs bâtiments, notamment d'une résidence, d'un atelier d'usinage, d'un bureau principal/édifice de recherche, d'un centre pour les visiteurs et de plusieurs petits bâtiments et remorques.

Site d'Edmonton

Cette installation du CNRC est située au 11421, promenade Saskatchewan, à Edmonton, en Alberta.

L'installation, située sur le campus de l'Université de l'Alberta, abrite le Centre de recherche en nanotechnologie (NANO) du CNRC. L'installation comporte plusieurs étages où l'on mène de la recherche en matière de nanotechnologie : laboratoires de microscopie et plusieurs salles blanches pour le dépôt de nanomatériaux et leur caractérisation.

Site de Saskatoon

Cette installation du CNRC est située au 110, Gymnasium Place, à Saskatoon, en Saskatchewan.

L'installation, louée au CNRC par l'Université de la Saskatchewan, abrite le Centre de recherche en développement des cultures et des ressources aquatiques (DCRA). Il s'agit d'un édifice unique à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux employés aux fins de recherche et d'essais en laboratoire, avec des serres situées à proximité sur le campus.

Installation de Winnipeg, parc industriel Brookside Ouest, Winnipeg

Cette nouvelle installation est située au 1290, chemin Red Fife, à Rosser, au Manitoba, R3C 2E6.

On y mènera principalement des activités relatives à deux domaines : la fabrication numérique de pointe et les emballages alimentaires durables.

Région de l'Ontario

Installation de Mississauga

Cette installation du CNRC est située au 2620, promenade Speakman, à Mississauga, en Ontario.

Cette nouvelle installation est la propriété du CNRC. Elle compte un seul édifice qui abritera le Centre de recherche sur l'énergie, les mines et l'environnement (EME).

Campus nord du chemin de Montréal

Ce campus du CNRC est situé au 1200, chemin de Montréal, à Ottawa, en Ontario.

Le site du chemin de Montréal est situé sur le campus du CNRC au 1200, chemin de Montréal, à Ottawa, en Ontario. Le campus compte plus de 60 structures, y compris

divers laboratoires de recherche, bureaux, installations de stockage et de soutien. Le campus est divisé en deux parties, nord et sud, par le chemin de Montréal.

Campus de la promenade Sussex

Le campus du CNRC sur la promenade Sussex comprend un édifice de 4 étages qui abrite un laboratoire et des bureaux. On y trouve principalement 2 centres de recherche : Technologies de sécurité et de rupture (TSR) et Thérapeutique en santé humaine (TSH). D'autres centres de recherche occupent également l'édifice dans une moindre mesure : Métrologie (MÉTRO), DCRA et Dispositifs médicaux (DM).

Campus Uplands

Le campus Uplands est situé dans les installations du Centre de recherche en aérospatiale (AÉRO) du CNRC, chemin Research, à Ottawa (Gloucester), en Ontario, K1V 2B1. Il comprend les installations de recherche d'AÉRO.

Campus chemin Lester

Ce campus est situé dans le Centre de recherche sur l'automobile et les transports de surface (ATS) du CNRC, au 2320, chemin Lester, à Ottawa (Gloucester), en Ontario, K1V 1S2. Il comprend les installations de recherche d'ATS.

Région du Québec

Installation du Saguenay

Cette installation du CNRC est située au 501, boulevard Université Est, au Saguenay, au Québec.

L'installation, louée au CNRC par l'Université du Québec à Chicoutimi, abrite le Centre des technologies de l'aluminium, qui relève d'ATS. Il s'agit d'un seul édifice à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux consacrés à la recherche. La recherche est axée sur les procédés de transformation de l'aluminium et la caractérisation du rendement des produits fabriqués.

Installation de Boucherville

Cette installation du CNRC est située au 75, boulevard De Mortagne, à Boucherville, au Québec.

L'installation est la propriété du CNRC et abrite les centres de recherche sur l'ATS, sur les dispositifs médicaux et d'EME. Certains des laboratoires sont loués à des entreprises privées. L'installation est à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux consacrés à la recherche et au développement commercial et industriel de technologies liées aux matériaux industriels.

Site de Royalmount

Ce site du CNRC est situé au 6100, avenue Royalmount, à Montréal, au Québec. Il s'agit d'un seul gros édifice, propriété du CNRC, qui comporte plusieurs ailes (laboratoires) abritant les centres de recherche suivants : TSH, EME et DCRA. Certains des laboratoires sont loués à une entreprise privée. L'installation est à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux consacrés à la transformation commerciale/industrielle.

Installation Decelles

Cette installation du CNRC est située au 5145, avenue Decelles, à Montréal, au Québec.

L'installation, louée au CNRC par l'Université de Montréal, abrite le Centre de recherche en aérospatiale. Il s'agit d'un seul édifice à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux consacrés à la transformation commerciale/industrielle. On y mène des travaux de recherche en matière de fabrication et de développement technologique en aérospatiale, notamment sur les technologies d'extraction de matériaux de pointe, l'automatisation, la fabrication de structures composites, et l'assemblage et le façonnage des métaux.

Région de l'Atlantique

Installation d'Halifax

Cette installation du CNRC est située au 1411, rue Oxford, à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

L'installation, propriété du CNRC, se trouve sur les terrains de l'Université Dalhousie et abrite trois (3) centres de recherche : développement des cultures et des ressources aquatiques (DCRA), thérapeutique en santé humaine (TSH) et métrologie (MÉTRO). L'installation est à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux consacrés aux essais en laboratoire. Les activités de recherche sont axées principalement sur les algues et les algues marines, le poisson-zèbre, l'ADN en milieu marin et l'alimentation.

Installation de Ketch Harbour

Cette installation du CNRC est située au 270, chemin Sandy Cove, à Ketch Harbour, en Nouvelle-Écosse.

L'installation, propriété du CNRC, abrite le Centre de recherche en DCRA. Elle sert principalement de station de recherche pour la biologie et les biosciences marines, la biologie des algues et la nourriture en aquaculture.

Installation de Charlottetown

Cette installation du CNRC est située au 550, avenue University, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'installation se trouve sur le campus de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, et on y mène de la recherche dans le domaine du développement des cultures et des ressources aquatiques.

Installation de St. John's

Cette installation du CNRC est située au 1, avenue Artic, à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

L'installation, propriété du CNRC, se trouve sur les terrains de l'Université Memorial. On y trouve le Centre de recherche en génie océanique, côtier et fluvial (GOCF) et 3 installations où sont menés les travaux de recherche.

L'édifice sud est à vocation mixte, comportant des bureaux et des locaux consacrés aux essais commerciaux liés au bassin à glace. L'édifice nord sert principalement pour les essais commerciaux\industriels et il sert d'installation de traitement relativement au bassin d'essais des carènes et au bassin d'étude des ouvrages de haute mer. Ces édifices sont le lieu de la recherche et développement de la technologie océanique; ils abritent un laboratoire expérimental unique formé de bassins à glace pouvant produire de la glace épaisse et solide pour évaluer le rendement des navires et de la structure dans diverses conditions de glace.

Essais d'ajustement

Certaines activités menées dans les installations du CNRC exigent que les employés portent de l'équipement de protection individuelle. Les respirateurs et les masques de protection constituent des pièces essentielles de l'EPI portées quotidiennement dans le cadre de plusieurs activités du CNRC. Pour s'assurer que les masques que doivent porter les employés sont bien ajustés et leur conviennent, la Direction de l'environnement et de la santé et sécurité au travail facilite les essais d'ajustement quantitatifs dans les sites du CNRC partout au Canada.

« Toute personne tenue de porter un appareil de protection respiratoire doit se soumettre à un essai d'ajustement avant l'utilisation initiale et, par la suite, aux deux (2) ans ou chaque fois qu'un changement des conditions ou des caractéristiques physiques du milieu de travail, sur le plan de la santé ou de la capacité de l'utilisateur à utiliser en toute sécurité le respirateur requiert de modifier le type de pièce faciale portée. Aucune personne ne doit obtenir un respirateur ajusté sans s'être soumise au préalable à un essai d'ajustement quantitatif ou qualitatif. Aucune personne ne doit fournir un respirateur à un

employé ou une employée qui ne détient pas de preuve d'essai d'ajustement satisfaisant. »

Entretien des ARA

Vu la nature des travaux menés actuellement dans les installations du CNRC au Canada, des mesures d'atténuation doivent être mises en place pour contribuer à réduire les résultats négatifs des urgences. L'une de ces mesures consiste à assurer la présence d'une équipe d'intervention d'urgence (EIU) formée d'employés du CNRC. Ces EIU sont présentes dans les sites qui peuvent comporter des dangers qui pourraient nécessiter une intervention d'urgence immédiate si le site était compromis.

Les membres de l'EIU ont besoin d'EPI pour assurer leur protection lorsqu'ils interviennent en cas d'urgence. L'appareil respiratoire autonome est l'un des éléments les plus importants de l'EPI. L'ARA doit faire l'objet d'une vérification annuelle pour veiller à ce qu'il soit certifié pour utilisation, ce qui comprend de vérifier l'ensemble, les bouteilles et de recharger ces dernières. La nécessité d'éliminer, de remplacer et d'entreposer adéquatement les bouteilles joue aussi un rôle important dans l'entretien puisque la durée de vie utile de l'équipement peut être prolongée si l'on en prend bien soin.

La Direction de l'ESST du CNRC est chargée de l'entretien de tous les ARA utilisés pour assurer la protection de l'équipe d'intervention d'urgence du CNRC. Elle coordonne l'entretien annuel de l'EPI avec les EIU de partout au Canada pour veiller à ce qu'elles soient prêtes à intervenir en cas d'urgence.

Objectif

La Direction de l'ESST vise l'objectif de conclure un accord d'offre à commandes avec un ou des fournisseur(s) externe(s) en mesure de fournir à la fois des services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA dans un (1) ou plusieurs des quatre (4) régions où se situent les sites du CNRC. Le(s) fournisseur(s) retenu(s) DOIT(vent) être en mesure de fournir les deux types de services (tests d'essais d'ajustement et services d'entretien des ARA) dans le cadre de l'accord de l'offre à commandes attribuée. Ces services devront être conformes aux exigences des normes du Groupe CSA et à la Liste d'équipement certifié de l'Institut national pour la sécurité et la santé au travail (*National Institute for Occupational Safety and Health*), (*NIOSH*) des dispositifs de protection personnelle vérifiés et approuvés offerts sur le marché.

Définition des termes

Commande subséquente à une offre à commandes (OC) : Commande sollicitée par une personne dûment autorisée en vertu d'une OC particulière. La communication d'une

commande subséquente à une OC envoyée à l'entrepreneur constitue l'acceptation de l'OC dans la mesure des services commandés et entraîne l'entrée en vigueur d'un contrat. Les parties au contrat qui entre en vigueur dès qu'une commande subséquente à une OC est sollicitée sont le Canada, comme représenté par le CNRC, et l'entrepreneur.

ARA : Appareil de protection respiratoire qui comporte un réservoir portable d'air comprimé et qui protège l'utilisateur des risques que comporte l'atmosphère ambiante. (Pression des bouteilles d'air comprimé de 2 216 à 4 500 livres par pouce carré [lb/po²].)

Essai d'ajustement quantitatif : Essai d'ajustement qui consiste à exposer l'utilisateur d'un appareil de protection respiratoire à une atmosphère contenant un agent d'essai sous forme d'aérosol, de vapeur ou de gaz. Des instruments mesurent la teneur de l'agent d'essai dans l'atmosphère et à l'intérieur de la pièce faciale pour évaluer quantitativement l'infiltration dans le respirateur et la qualité de l'ajustement.

Personne qualifiée : Désigne, relativement à une tâche particulière, toute personne qui, en raison de ses connaissances, de sa formation et de son expérience, est qualifiée pour exécuter cette tâche convenablement et en toute sécurité.

NIOSH : Le National Institute for Occupational Safety and Health est l'agence fédérale américaine responsable de la recherche et de la formulation de recommandations pour la prévention des maladies et accidents professionnels.

Groupe CSA : Association canadienne de normalisation accréditée par la Cour suprême du Canada comme organisme d'élaboration des normes.

Heures de prestation des services :

Heures normales de travail : De 8 h à 17 h.*

Demi-journée : De 8 h à 12 h 30* ou de 12 h 30 à 17 h, ou toute plage de 4,5 heures consécutives durant les heures normales de travail.

Journée complète : De 8 h à 17 h.*

* Dans le fuseau horaire applicable.

Énoncé des travaux

Résumé

Le présent énoncé des travaux (EDT) a été rédigé par le CNRC afin d'établir une nouvelle convention d'offre à commandes (COC) pour les services prévus suivants, demandés « selon les besoins » :

- fournir des essais d'ajustement quantitatifs sur place pour les appareils respiratoires faisant partie de l'EPI aux employés du CNRC en poste dans les installations réparties partout au Canada;
- assurer l'entretien sur place et l'entretien annuel de tous les ARA conservés dans les sites du CNRC au Canada.

Les services demandés sont décrits en détail dans la prochaine section.

L'entrepreneur doit fournir les services susmentionnés sur différentes périodes. Les services d'essais d'ajustement seront fournis au besoin puisque la demande est appelée à varier en fonction des besoins opérationnels et du nombre d'employés qui requièrent une re-certification.

Les services d'entretien des ARA seront fournis sensiblement à la même période chaque année (durant les mois d'automne-hiver); des changements mineurs pourraient survenir en raison des disponibilités et des activités qui pourraient entrer en conflit avec la présence du technicien ou de la technicienne de l'entrepreneur sur les lieux (p. ex., un exercice d'évacuation en cas d'incendie).

Pour répondre aux exigences énoncées dans les normes du Groupe CSA et du NIOSH, l'entrepreneur doit fournir les ressources nécessaires pour s'acquitter des obligations du présent EDT, notamment :

- du personnel qualifié ayant suivi une formation d'essai d'ajustement répondant aux normes du Groupe CSA et possédant de l'expérience en la matière;
- des personnes ayant suivi la formation requise et étant autorisées à entretenir l'équipement des ARA, les masques faciaux et les respirateurs de fabricants particuliers, notamment :
 - Scott;
 - 3M;
 - Honeywell;
- être en mesure de fournir les services demandés en divers emplacements au Canada;

-
- être en mesure de garantir les outils et l'équipement requis pour effectuer les tâches susmentionnées.

Tous les membres du personnel de l'entrepreneur doivent détenir une *cote de fiabilité* valide délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) au moment de la présentation de la proposition. L'attestation de sécurité doit être maintenue en vigueur pendant toute la durée de l'offre à commandes.

L'entrepreneur devra demander l'approbation du coordonnateur ou de la coordonnatrice du Programme de protection respiratoire de la Direction de l'ESST si des travaux additionnels étaient rendus nécessaires parce que des circonstances inattendues modifient l'EDT initial pour une tâche en particulier.

Plan de travail et estimations des coûts

Les frais d'entretien et les décaissements doivent être indiqués pour toutes les activités à entreprendre (y compris une ventilation détaillée des coûts par tâche, c'est-à-dire, la main-d'œuvre, le banc d'essai, l'inspection visuelle, l'entretien de l'équipement respiratoire, etc.). Cela comprend notamment :

- *les séances requises pour assurer la prestation complète des services;
- l'achat de matériel (au besoin, si des pièces de remplacement et des réparations étaient requises pour assurer l'entretien des ARA).

Une liste de l'équipement détenu actuellement par le CNRC par région figure à l'**annexe A**. Le soumissionnaire peut fournir une ventilation des coûts en s'appuyant sur cette liste. Il convient de noter que l'équipement pourrait changer au cours de l'accord et que, par conséquent, les modifications apportées aux coûts feront l'objet de discussions au besoin avec le ou la responsable ou le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme d'ESST.

Si les montants indiqués sur la facture ne correspondent pas aux valeurs précisées dans le devis, le fournisseur de service doit fournir une explication pour l'écart de prix avant que le CNRC n'entame le processus de paiement. Aucun versement ne sera effectué sans une justification convenable.

*Les séances d'essais d'ajustement sont organisées en 2 périodes de temps : la demi-journée et la journée complète. Une estimation du nombre pour chacune des séances d'essais par région est fournie à l'**annexe A**. L'estimation repose sur les essais d'ajustement effectués au cours de l'exercice financier précédent pour les 4 régions précisées. Le fournisseur doit fournir une ventilation des coûts fondée sur la liste de répartition des séances et la ou les régions pour lesquelles il entend présenter une proposition. Il convient de noter que le besoin pour les services d'essais d'ajustement pourrait changer au cours de l'accord et que, par conséquent, les modifications apportées

aux coûts feront l'objet de discussions au besoin avec le ou la responsable ou le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme d'ESST.

Les séances d'une demi-journée ou d'une journée complète sont fonction du nombre d'employés qui nécessitent des essais d'ajustement. En moyenne, une séance d'une demi-journée peut permettre d'offrir des services d'essais d'ajustement à 24 employés. Tout nombre supérieur à 24 nécessitera une séance d'essais d'une journée complète. Dans certains cas, un nombre inférieur à 24 employés pourrait nécessiter une séance d'essais d'une journée complète pour s'adapter à leur horaire. L'établissement des coûts et la planification de ces scénarios feront l'objet de discussions au besoin avec le ou la responsable ou le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme d'ESST.

Le plan de travail doit indiquer une estimation du coût total pour les travaux qui se dérouleront durant l'exercice financier 2024-2025 et lors d'exercices optionnels subséquents. Les coûts seront présentés sous forme de tableaux suivant les modèles fournis à l'**annexe B**.

Les factures des travaux effectués doivent être présentées dans un délai de 30 jours suivant l'achèvement desdits travaux. Les paiements seront effectués après la réception et le traitement des factures.

Résumé des exigences du travail

Essai d'ajustement – résumé des travaux

1. Le technicien ou la technicienne en essais d'ajustement doit être une personne qualifiée en mesure d'offrir en continu les services d'essais d'ajustement quantitatifs durant une période convenue pour répondre aux besoins des employés qui ont réservé une plage horaire lors de la séance d'essais d'ajustement.
2. Le technicien ou la technicienne doit être disponible pour déterminer une date avec le ou la responsable ou le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme pour organiser la séance d'essais d'ajustement à venir.
3. Le technicien ou la technicienne doit être en mesure de fournir à chaque personne soumise à l'essai d'ajustement une preuve de qualification indiquant qu'elle s'est soumise à l'essai d'ajustement pour son équipement de protection respiratoire.
4. Le technicien ou la technicienne doit être en mesure de voyager et d'être présent ou présente à l'emplacement du CNRC de la région précisée à la date et à l'heure convenues pour la séance d'essais d'ajustement.
5. Le technicien ou la technicienne doit être présent ou présente sur les lieux à l'heure convenue avec tout l'équipement requis pour mener à bien la séance d'essais

d'ajustement. Il ou elle doit avoir en sa possession tout l'équipement nécessaire, prêt et étalonné, dès le début de la première plage horaire de la séance de la journée.

6. Le technicien ou la technicienne devra offrir des services d'essais d'ajustement d'une durée d'au plus 10 minutes par plage horaire pour chaque masque soumis à l'essai.
7. Le technicien ou la technicienne préparera des rapports en format PDF et les fera parvenir par courriel à la Sécurité respiratoire dans les trois jours ouvrables suivant l'achèvement des essais d'ajustement.

Entretien des ARA – résumé des travaux

1. Le technicien ou la technicienne en entretien des ARA doit être une personne qualifiée en mesure d'offrir en continu les services d'entretien des ARA durant une période convenue pour répondre aux exigences des normes énoncées par le Groupe CSA.
2. Le technicien ou la technicienne doit avoir suivi une formation et être en mesure de manipuler adéquatement le matériel pour exécuter le travail physique ardu qu'implique le transport de l'équipement du CNRC, plus précisément, l'équipement des ARA du CNRC.
3. La personne doit mettre à profit son expertise pour déterminer le meilleur plan d'action pour effectuer l'entretien de l'équipement des ARA.
4. En règle générale, l'entretien des ARA comprendra les tâches suivantes :
 - a. un banc d'essai;
 - b. une inspection visuelle;
 - c. la recharge des bouteilles à air, à haute pression;
 - d. les composants et la trousse de remplacement.
5. Exécuter les travaux conformément aux pratiques exemplaires recommandées par le code de sécurité-incendie national et la National Fire Protection Association (NFPA).
6. Le technicien ou la technicienne doit être disponible pour déterminer une date avec le ou la responsable ou le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme pour les services d'entretien des ARA à venir.
7. Le technicien ou la technicienne doit être en mesure de voyager et d'être présent ou présente aux emplacements du CNRC partout au Canada à la date et à l'heure convenues pour les services d'entretien des ARA.

-
8. Le technicien ou la technicienne doit être présent ou présente sur les lieux à l'heure convenue avec tout l'équipement requis pour effectuer l'entretien des ARA. Il ou elle doit avoir en sa possession tout l'équipement nécessaire, prêt et étalonné, avant le début du service d'entretien.
 9. Le technicien ou la technicienne préparera des rapports en format PDF et les fera parvenir par courriel à la Sécurité respiratoire dans les trois jours ouvrables suivant l'achèvement des essais d'ajustement.

Exigences en matière d'établissement de rapports

Rapports sur les essais d'ajustement

Des rapports présentant les résultats pour chaque séance d'essais d'ajustement quantitatif individuel seront fournis au responsable ou à la responsable ou au coordonnateur ou à la coordonnatrice du Programme dans les trois jours ouvrables suivant la date de la tenue des séances d'essais. Les rapports devraient indiquer le nom de l'employé ou l'employée, le résultat de l'essai (réussite ou échec), le facteur d'ajustement général, les spécifications du masque, la date du prochain essai et la date d'expiration.

Rapport d'inspection visuelle de la bouteille d'air comprimé du respirateur

Une fois l'entretien de l'ARA terminé, le technicien ou la technicienne doit fournir un rapport présentant les résultats de l'inspection visuelle des bouteilles. Ce rapport servira à justifier les travaux requis concernant la bouteille d'air du respirateur et à décider ultimement si la bouteille peut demeurer dans le cycle de rotation opérationnelle ou si elle doit être mise hors service. Le rapport devrait indiquer l'état des diverses composantes de la bouteille, notamment des renseignements figurant sur la bouteille, de l'aspect extérieur, des fils, de l'intérieur et de l'état général du cylindre.

Gestion du projet

Voyage

L'entrepreneur est responsable de tous les arrangements liés à ses déplacements, à son hébergement, à ses repas et à ses autres besoins pendant la durée de son voyage. Le CNRC ne rembourse pas les frais de voyage.

Communication

L'entrepreneur doit maintenir la communication avec le ou la responsable ou le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme du CNRC pendant toute la durée du

contrat. La communication se fera essentiellement par courriel. L'entrepreneur doit aviser le CNRC de tout facteur qui nécessite une attention immédiate, comme des problèmes de sécurité, des infractions possibles ou observées ainsi que tout changement apporté à l'énoncé des travaux. L'entrepreneur doit fournir au responsable ou à la responsable du Programme des mises à jour et l'informer de tout facteur susceptible d'influer sur le calendrier, le budget ou les produits livrables.

Établissement du calendrier

L'établissement du calendrier pour les services d'essais d'ajustement et d'entretien des ARA dépendra du besoin et de la demande. L'entrepreneur fournira un délai d'exécution convenable pour les services lorsque le CNRC le lui demandera (entre 5 et 10 jours ouvrables). Il doit être disponible pour discuter des dates qui conviennent le mieux à toutes les parties. Si les dates demandées par le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme ne conviennent pas à l'entrepreneur, ce dernier doit lui proposer d'autres dates.

Exigences en matière d'accès au site et de sécurité

Dès le début du projet, l'entrepreneur doit communiquer immédiatement avec le ou la gestionnaire de projet du CNRC afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour que ses techniciens et techniciennes puissent accéder aux sites visés pour les services. Le CNRC exige un préavis d'au moins 3 jours ouvrables pour accéder aux sites. Initiée par le ou la gestionnaire de projet du CNRC, la coordination de l'accès au site pourrait devoir passer par le ou la gestionnaire de l'immeuble; compte tenu de la nature des activités du CNRC, un préavis supplémentaire pourrait être nécessaire.

Tout le personnel de l'entrepreneur et des sous-traitants devra obtenir et maintenir une attestation de sécurité d'un ministère du gouvernement fédéral (cote de fiabilité) avant d'accéder à tout site du CNRC. L'accès pourra être accordé uniquement durant les heures normales de travail, à moins que la personne soit accompagnée par un employé ou une employée du CNRC. L'obtention d'une attestation de sécurité pourrait prendre un certain temps, et il incombe à l'entrepreneur d'obtenir et de maintenir la cote de fiabilité de son personnel.

Avis/permis

L'entrepreneur est chargé d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des organisations concernées pour obtenir les documents requis afin de réaliser les travaux exigés pour remplir les conditions du présent EDT. Les frais engagés pour obtenir ces documents sont à la charge de l'entrepreneur.

Langue de travail

L'entrepreneur doit pouvoir communiquer en français et en anglais, puisque cela pourrait être nécessaire dans certaines régions.

Région de l'Ouest – Anglais essentiel, maîtrise de l'anglais parlé et écrit.

Région de l'Ontario – Bilingue, maîtrise de l'anglais et du français parlé et écrit.

Région du Québec – Bilingue, maîtrise du français et de l'anglais parlé et écrit.

Région de l'Atlantique – Anglais essentiel, maîtrise de l'anglais parlé et écrit.

Pour les régions de l'Ontario et du Québec, on exige la présentation des rapports en versions française et anglaise.

Annexe A – Liste des séances d'essais d'ajustement et de l'équipement des ARA

Répartition du nombre de séances d'essais d'ajustement (en 2023-2024)			
Région	Emplacement	Séances d'une demi-journée (24 essais ou moins)	Séances d'une journée complète (plus de 24 essais)
Région de l'Ouest	Vancouver	1	2
	Victoria	1	-
	Penticton	2	-
	Saskatoon	1	1
	Edmonton	1	
Région de l'Ontario	Ottawa, divers édifices	4	5
	Mississauga	1	-
Région du Québec	Boucherville	2	-
	Royalmount	1	1
	Decelles	1	-

	Saguenay	-	1
Région de l'Atlantique	Halifax\Ketch Harbor	1	1
	St. John's	-	1
	Charlottetown	1	-
Répartition de l'emplacement des bouteilles d'air des ARA (en 2023-2024)			
Région	Nombre estimatif de bouteilles		Nombre estimatif d'ARA
	2 216 lb/po ²	4 500 lb/po ²	
Région de l'Ouest	-	-	-
Région de l'Ontario	120	16	46
Région du Québec	9	18	16
Région de l'Atlantique	-	10	6

